

**Le Vice- Président
Cohésion territoriale**

Dossier suivi par : Sylvain RIFFARD
Courriel : sylvain.riffard@bourgognefranchecomte.fr
Réf : LP1706249

Objet : cadre d'intervention de la politique territoriale 2018-2020
Fin des contrats en cours

Monsieur Anthony VADOT
Président
Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne
Maison de l'Information, de la Formation et
de l'Emploi 4, promenade des cordeliers
71500 LOUHANS

Besançon, le

06 JUIL. 2017

Monsieur le Président,

Suite à la première conférence des territoires qui nous a réunis le 28 juin dernier à la Région à Dijon, je vous transmets le cadre d'intervention de la nouvelle politique territoriale 2018-2020 validé par l'assemblée plénière des 29 et 30 juin.

Comme évoqué lors de cette conférence, cette politique est un des principaux outils de cohésion territoriale. En articulation avec les autres dispositifs, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

La politique contractuelle se décline en contrats de territoires. Ils ont vocation à soutenir des actions répondant à une logique de développement du territoire, et des actions qui s'intègrent dans une stratégie locale cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

Vous trouverez ainsi avec ce courrier les deux règlements d'intervention précisant les modalités de soutien régional aux territoires et à l'ingénierie de développement liée.

Leur élaboration se fera suivant le respect de grands principes :

- Un principe d'égalité de considération des territoires ;

- Des principes d'équilibre et de cohésion du territoire régional, conduisant à répartir de façon équilibrée le soutien de la Région entre trois échelles de territoires (espaces urbains, petites villes, espaces ruraux) ;
- Un principe de solidarité territoriale, conduisant à mobiliser davantage de moyens pour les territoires les plus fragiles.

La Région avec cette politique a la volonté d'encourager des démarches intégrées de développement dans la continuité des contractualisations 2015-2017. Un fil directeur pour chaque projet et contrat est ainsi attendu par souci d'efficacité des politiques publiques. J'attends de vous un positionnement en tant qu'espace d'animation, de pilotage, de coordination (entre EPCI, villes...) et d'accompagnement de projet. Sur la base de ces éléments et votre projet nous pourrions engager une discussion et une négociation pour établir ensemble un prochain contrat.

Je vous invite à prendre connaissance des documents que je vous adresse et reste à disposition, ainsi que les services de la Région, pour toute question. Comme prévu également dans le règlement, je vous invite à faire part par courrier de votre souhait de bénéficier d'un contrat au travers d'une lettre d'intention adressée à Madame la Présidente de Région, présentant de manière succincte les enjeux stratégiques locaux que le territoire souhaite traiter dans un contrat.

Enfin, je vous rappelle que concernant les contrats en cours sur la période 2015-2017, de nombreux engagements ont été pris. Compte tenu des délais d'engagement des subventions potentielles d'ici la fin d'année, je vous invite à

- faire déposer le plus rapidement possible, et en tout état de cause début septembre au plus tard, les dossiers concernés,
- veiller à la bonne complétude et cohérence (au regard de votre stratégie, des conditions d'interventions régionales, des niveaux de performance thermique attendue...) des dossiers déposés compte tenu du volume important de projets à venir à gérer dans des délais courts,
- veiller à ce que les projets en question soient prêts à être engagés concrètement d'ici fin 2017 à début 2018

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric HOULLEY

